

Recherches sociographiques



André POUPART (dir.), *Le défi du droit nouveau pour les professionnels. Le Code civil du Québec et la réforme du Code des professions*

Lise Binet

Volume 37, Number 2, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057057ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057057ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Binet, L. (1996). Review of [André POUPART (dir.), *Le défi du droit nouveau pour les professionnels. Le Code civil du Québec et la réforme du Code des professions*]. *Recherches sociographiques*, 37(2), 365–367. <https://doi.org/10.7202/057057ar>

bonne part du pouvoir de priver certains travailleurs de leur droit de grève et d'assurer ainsi la continuité du service public, pouvoir par contre soumis au contrôle des juges administratifs. Nulle part comme en Italie (T. TREU) trouve-t-on ensemble la pluralité des sources de régulation des arrêts de travail dans les services publics : législation, négociation collective, autorégulation des syndicats, régulation des employeurs, autorités publiques, tribunaux administratifs et de droit commun, commission de médiation, etc. Le Québec (J. BERNIER et M. LEMIEUX) demeure le seul endroit étudié où la détermination des services essentiels est fondée sur la libre détermination par les parties sous le contrôle d'un organisme tiers (CSEQ) qui, en plus de jouer fréquemment un rôle de médiateur, dispose de pouvoirs considérables, en particulier ceux de redressement et de réparation.

De l'avis général, la question des arrêts de travail dans les services publics est devenue au fil des années moins problématique dans la pratique parce que les craintes appréhendées se sont rarement concrétisées du fait de l'acceptation de règles du jeu par les parties et du fait de l'État qui exerce sa souveraineté et sa responsabilité lorsque nécessaire. De plus, les interventions des États depuis quinze ans visaient davantage à contrôler les salaires des travailleurs du secteur public qu'à protéger l'intérêt public pour cause de conflits de travail. Il faut se poser ici la question soulevée dans le texte du professeur Carter : en va-t-il de l'intérêt public de rationaliser les dépenses gouvernementales et de réduire la dette publique ? La réponse est dans la question mais elle entraîne le débat (amorcé dans l'utile synthèse des propos des participants au colloque faite par F. DELORME) sur un terrain plus actuel : quels niveaux de services l'État doit-il maintenir afin de protéger la santé et la sécurité de la population ? La dette publique tout comme les mesures d'austérité appliquées par les gouvernements partout dans le monde représentent une menace beaucoup plus importante aux services dispensés à la population que les arrêts de travail. Les questions éthiques discutées dans ce volume sont de même nature que celles auxquelles devraient être confrontés les décideurs publics à tous les niveaux avant de remettre en question les services publics ou même le régime de relations de travail propre à ce secteur. Les chantres de la « pensée magique » du désengagement de l'État et de la déréglementation, ces « petits princes », auraient intérêt à jeter un oeil attentif à cet ouvrage car, l'essentiel est invisible pour les yeux... surtout dans les colonnes comptables !

Patrice JALETTE

André POUPART (dir.), *Le défi du droit nouveau pour les professionnels. Le Code civil du Québec et la réforme du Code des professions*, Les Journées Maximilien-Caron 1994, Montréal, Thémis, 1995, 223 p.

En 1994, à l'occasion de leur cinquième anniversaire, les Journées Maximilien-Caron, essentiellement consacrées à l'étude du droit civil, se sont tenues sur le thème du *Défi du droit nouveau pour les professionnels*. Les conférenciers ont alors livré leur réflexion sur les changements juridiques, introduits par le nouveau Code civil du Québec et par la réforme du Code des professions, touchant l'ensemble des quelque 260 000 membres des 41 ordres professionnels reconnus au Québec.

Le volume reprend les communications livrées par huit conférenciers (le président de l'Office des professions du Québec, deux professeurs de droit et cinq avocats). Après l'allocation inaugurale du président de l'Office des professions intitulée « La légitimité des ordres professionnels », on retrouve en première partie trois textes regroupés sous le titre « Les rapports des professionnels entre eux et avec leurs clients », suivis de quatre textes formant la seconde partie titrée « Le contrôle civil et déontologique de l'acte professionnel ».

Le livre s'adresse avant tout aux praticiens du droit puisqu'il est surtout préoccupé d'exposer le contenu des lois, et de commenter l'interprétation faite par les tribunaux. Bref, le livre participe de la dogmatique juridique en tant que science du droit visant des buts de nature pratique.

Il convient sans doute ici d'apporter une précision. Les comptes rendus publiés dans *Recherches sociographiques* couvrent surtout des publications à caractère empirique. Le volume recensé ici ne peut être qualifié d'empirique au sens où on l'entend habituellement en sciences sociales. Les auteurs présentent plusieurs des transformations apportées au droit encadrant la pratique des ordres professionnels et des professionnels eux-mêmes. Ils s'en tiennent au « droit idéal », c'est-à-dire aux normes juridiques inscrites dans les codes et à certaines interprétations données par les juges. Il s'agit d'un droit isolé, coupé de la réalité sociale, peu préoccupé de son inscription dans les rapports sociaux concrets.

On le sait, les juristes positivistes s'occupent uniquement de l'objet droit dont les contours sont dessinés par les sources officielles du droit. Là où les juristes voient le « droit réel », les sociologues ne voient que le « droit idéal » exigeant pour devenir « réel » une observation des faits. Par exemple, les sociologues s'intéresseront moins aux normes juridiques encadrant la manière dont les ordres professionnels doivent traiter les plaintes, qu'à la connaissance des processus à travers lesquels cheminent effectivement les plaintes et au cours desquels les normes juridiques se mélangent toujours à d'autres types de normes pour orienter l'action.

Tout lecteur s'intéressant aux rapports entre le droit et la société restera donc sur son appétit après la lecture de ce livre. Toutefois quelques auteurs effleurent des questions qu'on aimerait voir développées. Je me contenterai d'en indiquer deux. La première touche le droit disciplinaire et la « judiciarisation du système déontologique ». Simplifions : une plainte à l'égard d'un professionnel suppose qu'une personne ayant utilisé ses services lui reproche d'avoir adopté un comportement contrevenant au code déontologique de sa profession. Aujourd'hui, ce qui apparaît comme un changement, c'est que le « reproche » s'exprime de plus en plus dans le langage du droit et que la manière de le traiter colle de plus en plus au modèle judiciaire. On sait bien peu de chose sur ce phénomène de judiciarisation accrue, certains diront sur la colonisation du modèle judiciaire, comme façon de résoudre les conflits, sur ses causes, ses conséquences, ses implications et sur la croyance voulant que ce soit le modèle le meilleur, sinon le seul souhaitable. De même, on a peu analysé les droits individuels du professionnel qui sont nés avec les changements législatifs, droits que le professionnel peut maintenant faire valoir contre sa corporation.

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur une seconde question, celle se rapportant à la préoccupation des ordres professionnels quant à leur propre survie. À une époque où on assiste à une rivalité accrue entre les divers types de professionnels, où l'on n'hésite pas à aller chasser sur les terres du voisin pour accaparer de nouveaux marchés et de nouvelles clientèles, les ordres professionnels doivent faire la preuve non seulement de leur utilité sociale en regard de la manière dont il assure la protection du public, mais aussi de la manière dont ils permettent

(plus qu'ils ne freine) un renouvellement des savoir-faire pour s'ajuster aux nouvelles réalités sociales (incluant les demandes de la population, la transformation du marché du travail et le renouvellement des façons de définir les problèmes).

Si, dans la perspective des sciences sociales, on peut émettre plusieurs réserves sur les limites de l'analyse développée dans l'ensemble des textes qui composent le volume, une autre lecture est cependant possible. En tant que professionnels, non nécessairement membres d'un ordre professionnel, les sociologues et autres spécialistes des sciences sociales qui veulent vendre leurs services trouveront dans ce livre des informations juridiques sur les différents types de contrats d'association entre professionnels qui existent, sur les types de contrats susceptibles de s'appliquer à leurs relations avec les clients et sur les devoirs légaux qui pèsent sur eux. Alors, ils ne verront plus le droit comme un objet d'étude mais comme un instrument.

Lise BINET

Denis BERTRAND, Roland FAUCHER, Réal JACOB, Bruno FABI et Paul BEAULIEU, *Le travail professoral remesuré. Unité et diversité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994, 446 p.

Cet ouvrage tombe à point au moment où l'on s'apprête à réviser en profondeur la mission et l'efficacité des universités au Québec ainsi que le travail de ses professeurs. Écrit par des spécialistes dont certains possèdent une expérience notable de recherche sur le sujet, il est le fruit d'un travail approfondi d'enquête auprès de la population professorale des universités du Québec; c'est en fait la plus grande enquête qui ait jamais été réalisée dans le domaine. De facture essentiellement empirique et quantitative, il se propose de dresser un portrait détaillé et chiffré du travail des professeurs, en insistant notamment sur les diverses tâches qui le composent et tout en mesurant le temps et l'importance qu'ils y consacrent. Ce n'est donc pas un ouvrage théorique, appuyé sur une problématique bien définie à propos de la crise et de la réorientation actuelle des universités dans une société en transition et de la redéfinition du travail professoral dans une université aux prises avec des restrictions budgétaires et une baisse de sa population étudiante. Les auteurs poursuivent des objectifs plus modestes.

Les données de base, sur lesquelles s'appuie les auteurs, proviennent d'un questionnaire distribué en mai 1991 à l'ensemble des professeurs d'université du Québec. Grâce à un taux de réponse de 30% et au petit nombre de questionnaires rejetés, ils ont pu traiter près de 2 500 questionnaires de répondants dont le profil est tout à fait représentatif de l'ensemble de la population concernée. Long et complexe, le questionnaire comprenait quatre-vingts questions, qui abordaient les thèmes suivants: les diverses tâches professorales, leur aménagement, leur degré d'intégration, leur importance relatives; l'évaluation du temps global de travail et du temps consacré à chacune des tâches sur une base hebdomadaire; le statut socio-démographique de la population étudiée.

Dans cette recension, il nous est apparu important de faire ressortir certaines dimensions du travail professoral, plus sensibles et susceptibles de controverses, que les auteurs présentent chaque fois de manière réservée et nuancée. Il nous a semblé par contre impossible de résumer